

Merci!

Chère donatrice,
Cher donateur,

Si vous êtes à lire ce message, c'est que vous songez sans doute à faire un **don planifié** à la paroisse.

Plus que jamais auparavant, le contexte social actuel incite les fidèles à assurer leur église de leur soutien sous toutes ses formes.

Bien sûr, la pandémie nous malmène depuis le début de l'année 2020, les bénévoles toujours présents et fringants mais qui ne rajeunissent pas pour autant, et la relève... qui se pointe à peine, toute timide...

Aujourd'hui comme demain, nous apprécierons votre aide généreuse!

Vous avez des questions? Vous faites le projet de nous accorder un **don planifié** de quelque nature que ce soit, n'hésitez pas, venez nous rencontrer!

Il nous fera grand plaisir d'explorer avec vous le don possible à nous faire dans votre contexte de vie actuel, ainsi que les meilleurs avantages fiscaux pour vous et vos proches.

Au plaisir,
Clément De Laat

Le comité du programme des *dons planifiés* de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours.

Don de titres

- Le don d'actions cotées en Bourse, d'obligations ou autres titres est l'une des façons les plus avantageuses sur le plan fiscal de faire un don substantiel à un organisme de bienfaisance.

AVANTAGES

Le don de titres donne droit à un crédit d'impôt. Il est plus avantageux de transférer directement des titres que de donner le produit de la vente de titres.

Don de valeurs immobilières

- Il est possible de faire le don planifié d'une résidence familiale tout en continuant de l'utiliser jusqu'à la fin de ses jours.

AVANTAGES

Un reçu au montant de la valeur marchande de la maison est émis au moment du don. Au décès du donateur, l'OBNL en recouvre l'usage. S'il y a un don d'actifs immobiliers autre que celui de la résidence principale, 50 % du gain en capital est alors imposable.

Tout conseiller financier peut informer le donateur, la donatrice, des divers autres types de dons et de leurs avantages respectifs.

Don par assurance vie

- L'assurance vie est un excellent outil financier qui facilite le don planifié en ne faisant déboursier au donateur qu'une portion de la somme donnée.



Plusieurs choix s'offrent au donateur :

- Donner ou céder la propriété d'un contrat d'assurance existant à la Fabrique par exemple
- Nommer la Fabrique de la paroisse NDDB bénéficiaire d'un contrat existant
- Souscrire un nouveau contrat d'assurance au profit de la Fabrique

AVANTAGES

Le moment où le donateur profite de l'avantage fiscal du don par assurance dépend du propriétaire de la police : la personne assurée ou la Fabrique.

La fiscalité d'un don d'assurance vie comporte alors 2 stratégies... le conseiller financier peut intervenir afin de guider le donateur dans ses choix.

Cet outil permet de faire un don significatif et au même moment il protège le patrimoine pour les héritiers, les ayants droit.

Préservation du patrimoine de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours



Don testamentaire

- C'est bien là, l'une des manières les plus simples de planifier un don. Le donateur peut modifier son testament en tout temps, advenant un événement majeur dans sa vie.

Voici les différentes options :

- Le legs particulier (un montant précis)
- Le legs résiduaire (la totalité ou un % de la succession, une fois les dettes payées et les legs particuliers complétés)
- Le legs universel (la totalité des biens, parfois divisée entre plusieurs bénéficiaires)
- La désignation d'un bénéficiaire (p.ex. la Fabrique NDDB) d'un régime d'épargne-retraite, d'une caisse de retraite ou d'une police d'assurance vie)

AVANTAGES

Les moyens énumérés ci-dessus donnent tous des reçus officiels. Lors de la déclaration des revenus du donateur défunt, ils permettront de réduire la somme des impôts à payer de la succession.

(En date du 30 mars 2021) Au Québec,
Si le revenu imposable est + de 106 555 \$

Dons	Crédits d'impôt (fédéral et provincial)
Pour les premiers 200 \$	29 % + 24 % = 53 %
Montant supérieur à 200 \$	29 % + 25,75 % = 54,75 %



Don de titres

Don par assurance vie

Don testamentaire

**Don de valeurs
immobilières**

*Tout conseiller financier peut
informer le donateur, la donatrice,
des divers autres types de dons et de
leurs avantages respectifs.*

*Préservation du patrimoine de
la paroisse de
Notre-Dame-de-Bonsecours*

